Procédure d'affectation du SOLDE de la Taxe d'apprentissage

1.3 Le process suivi par les entreprises et la plateforme SOLTéA

Trois étapes permettent à l'entreprise d'affecter le solde de sa taxe d'apprentissage :

- Calculer, déclarer et payer le montant de la taxe d'apprentissage à répartir
 Après que les employeurs redevables du solde de la taxe d'apprentissage aient émis leur Déclaration
 Sociale Nominative en avril (DSN) et payé leur solde de taxe d'apprentissage en mai, l'URSSAF la
 CCMSA versent à l'opérateur répartiteur national (Caisse des dépôts et consignations CDC) la
 totalité des montants déclarés hors frais de gestion.
- 2. Répartir la taxe d'apprentissage vers les établissements bénéficiaires Les employeurs redevables du solde de la taxe d'apprentissage ont accès à la plateforme SOLTéA via leurs identifiants <u>Net-entreprises</u>. Une fois connectés sur SOLTéA, les employeurs accèdent aux modalités de répartition du solde de la taxe d'apprentissage entre les établissements habilités et aux caractéristiques de chacun des établissements habilités et leurs formations.
- 3. Verser les fonds aux établissements bénéficiaires par la CDC

choix.

La Caisse des dépôts verse le montant du solde de taxe d'apprentissage par virement bancaire à chaque établissement bénéficiaire, selon les choix de répartition réalisés par les employeurs. Le fonctionnement de SOLTéA garantit que le maximum de fonds liés au solde de la taxe d'apprentissage est versé aux établissements destinataires, selon les choix des employeurs, ou selon l'application de critères définis par décret lorsque les employeurs n'auront pas fait connaître leurs

L'interface « entreprise » de la plateforme SOLTéA permet ainsi de sélectionner un établissement ou une formation dans un établissement, puis d'y affecter une part du solde de la taxe d'apprentissage. Cette démarche peut être réalisée plusieurs fois et une phase de validation intervient en fin de parcours (Cf. <u>Annexe</u> <u>2</u>).

« Interface » entreprise



4 Bureau des lycées professionnels, de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue Sous-direction des lycées et de la formation professionnelle

Annexe 2 : Le parcours utilisateur entreprise

Afin d'identifier et de sélectionner des établissements, la plateforme propose aux employeurs :

• un moteur de recherche « simple » qui permet de trouver un établissement via son nom, son code UAI ou son SIRET, ou via une recherche par ville ;

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Librit Igatar Igatar Poterwite	ACCUEIL RECHERCHE ÉTABLISSEMENT SYNTHÈSE SUIVI DES VERS				
	Accueil > Recherche établissement				
(Recherche établissement				
	Lancez une recherche et sélectionnez l'établissement (ou la formation) que vous souhaitez soutenir. Vous devez renseigner au moins un champ de saisie :				
	Nom de l'établissement ou Code UAI ou SIRET Ville				
	Q LANCER UNE RECHERCHE RECHERCHE AVANCÉE				

- une recherche avancée qui prend en compte l'ensemble des éléments renseignés par l'établissement (localisation, formation...).
- la recherche retourne une liste d'établissements en résultat ;

ancez une recherche et sélectionnez l'établissement (c	ou la formation) que vous souhaitez soutenir.
lous devez renseigner au moins un champ de saisie :	
Nom de l'établissement ou Code UAI ou SIRET	Ville
Polytech de Lyon	
Le code UAI doit être composé de 7 chiffres et d'une lettre, exemple :	0470009E
Le code UAI doit être composé de 7 chiffres et d'une lettre, exemple : C LANCER UNE RECHERCHE RECHERCHE AVA sultat : 1 établissement	0470009E NCÉE
Le code UAI doit être composé de 7 chiffres et d'une lettre, exemple : C LANCER UNE RECHERCHE RECHERCHE AVA Isultat : 1 établissement Polytech de Lyon	0470009E NCÉE

• l'employeur peut accéder à la fiche établissement qui comprend les informations renseignées par celui-ci (comme le référent, le site internet...);

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	SZU TeA/	ACCUTE	T ACCESSIBILITE @ AIDE III L.DUPONT RECHERCHE ÉTABLISSEMENT SYNTHÊSE SUIVI DES VERSEMENTS
÷	Accueil > Recherche établissement > Fiche établ	liesement	
	Polytech Lyon		
	Adresse 15 Boulevard André Latarjet 69100 Villeurbanne	Coordonnées 04 72 43 16 24 ta-polytechniyon@univelyen1.fr	Informations SART Non remeigne Code WAI : 0693550]
			Contact(s) Elodie Mailly Responsable communication elodie-mailly@univ-Byon1.fr ot 87 67 06 81
	Site internet de l'établissement		SIGNALER CET ÉTABLISSEMENT

• plus bas sur cette page, figure la proposition de répartir le solde de la taxe d'apprentissage à un établissement (CIO par exemple) ou à une ou des formations de l'établissement (lycée par exemple);

Répartition de mon so	olde		
Tous les champs sont obligatoires			
Vous souhaitez :			
Attribuer à l'établissement			
O Attribuer à une/des formations de l'	établissement		

• **NB** : dès lors que l'établissement choisi porte des formations (lycée), si l'employeur sélectionne le niveau Etablissement (« Attribuer à l'établissement »), ce sont l'ensemble de ses formations habilitées (inscrites sur les listes régionales) qui pourront bénéficier du solde de la taxe d'apprentissage. En effet, un établissement de formation ne peut percevoir le solde de la taxe d'apprentissage qu'au titre de ses formations habilitées et les sommes perçues doivent être utilisées pour le développement et la promotion de ces-mêmes formations.

• si l'employeur choisit de verser à une ou plusieurs formations spécifiques (il sélectionne « attribuer à une ou des formations de l'établissement »), il retrouve l'interface suivante :



lorsqu'il effectue un choix de répartition, le site affiche une interface de ce type :

Nom de l'établissement	Répartition	Répartition en % Détail de l'attribution			Actions
Polytech de Lyon	Crédits à répartir				
École polytechnique universitaire de S			89 %	jues -	
INSPE Académie de Lille Hauts-de-Fran Université polytechnique des Hauts-de France	Nom de l'établissement : Polytech de Lyon Détail de l'attribution : Établissement				
Lycée polyvalent Marlioz	Part de vos crédits attribués en % : 11				
Lycée polyvalent Marlioz		NULER MC	ON ATTRIBUTION	jue	
Crédits répartis	0 %			ENR	EGISTRER MES ATTRIBUTIONS

• une fiche de synthèse liste l'ensemble des choix réalisés. Ils ne sont cependant pas encore définitifs :

Nom de l'établissement	Répartition en %	Détail de l'attribution	Actions
Polytech de Lyon	11 %	Établissement	
École polytechnique universitaire de Savoie	22 %	Formation Ingénieur Systèmes Numériques - Instrumentation	
INSPE Académie de Lille Hauts-de-France - Université polytechnique des Hauts-de- France	22 %	Formation Pilotage des Organisations Scolaires et Éducatives en France et à l'International (POSEFI)	
Lycée polyvalent Marlioz	0 %	Formation Management Commercial Opérationnel	
Lycée polyvalent Marlioz	0 %	Formation Gestion Transport & Logistique Associée	
rédits répartis	55 %	ENR	GISTRER MES ATTRIBUTION
rédits restants à répartir	45 %		

• ATTENTION : l'employeur peut enregistrer ses choix définitivement ou bien garder la possibilité de les modifier en cliquant sur la case : « je souhaite modifier mes choix ultérieurement ».

Si l'employeur ne coche pas cette case, les crédits liés aux choix non réalisés ne seront plus à sa main et seront répartis en fonction des critères nationaux.

\bigcirc
Vos choix ont bien été enregistrés !
Sauf précision contraire de votre part, votre répartition est la suivante :
 - 55 % de vos crédits sont attribués à des établissements bénéficiaires et seront mis à disposition dès la prochaine opération bancaire ; - 45 % des crédits restants feront l'objet d'une répartition nationale lors de la dernière opération de virement bancaire.
Si vous souhaitez revenir sur vos choix pour attribuer les crédits restants à des établissements, et qu'aucun versement ne soit effectué dans l'immédiat, cochez la case suivante :
VALIDER ET ACCÉDER À LA SYNTHÈSE

13 Bureau des lycées professionnels, de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue Sous-direction des lycées et de la formation professionnelle